

bimensuel n° 50 : 23 juin 1999

DÉPARTEMENT  
DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Culture  
Communication

# LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

## Le livre numérique

Photo : Franck Fleury

**DOSSIER :**

**LE LIVRE NUMÉRIQUE**

**ET AUSSI :**

**LES GRANDS PRIX NATIONAUX /  
LES CONTRATS DE PLAN ETATS-RÉGION  
2000-2006 / LE CENTRE NATIONAL**

ISSN 1255 - 6270

## sommaire

### 02/ACTUALITÉ

#### Les grands prix nationaux

Célébrer des artistes confirmés  
Reconnaître de jeunes talents

### 04/

#### Les contrats de plan État-régions

Pour la période 2000-2006,  
ils seront signés avant fin 99

### 06/

#### Commande publique de vitraux pour la chapelle de Perpignan

Une réalisation de Shirley Jaffé

### 07/DOSSIER

#### Le livre numérique

Alain Cordier a remis  
à la ministre le rapport  
de la commission sur le livre  
numérique

### 12/ACTUALITÉ

#### La protection des monuments historiques

Un bilan 1998 placé sous le  
signe de la maîtrise des flux  
de protection

### 14/

#### Le centre national de la danse à Pantin

Journée « portes ouvertes »  
le 19 juin

### 16/PORTRAIT

#### Roman Paska, le nouveau directeur de l'Institut de la marionnette

Il nous parle de ses objectifs  
en matière de formation

# LES GRANDS PRIX NATIONAUX

## Célébrer des artistes confirmés

## Reconnaître de jeunes talents

Musique, lettres, arts du spectacle vivant, films et images, arts plastiques, innovation culturelle, architecture, patrimoine et musées... Chacun a pu apprécier le dynamisme de notre vie culturelle et la grande diversité de ses expressions, en cette soirée du 14 juin où Catherine Trautmann a remis à 17 lauréats les Grands prix nationaux 1999. L'année dernière, les grands prix « jeunes talents » avaient distingué notamment Michel Houellebecq, Caroline Champetier et le groupe I Am. Souhaitons aux espoirs honorés cette année de toucher, eux aussi, les publics les plus larges et les plus diversifiés.

© Didier Triquet/France 3



#### BERNARD RAPP Grand prix national films et images

Bernard Rapp est né en 1945. Il a débuté à la télévision comme grand reporter, correspondant en Grande-Bretagne. De 1983 à 1987, il est présentateur du journal de 20 heures sur Antenne 2. Il produit ensuite de nombreuses émissions littéraires.

Hôtel K Palace © Aujaud/MPA



#### KARIN VIARD Grand prix jeune talent films et images

Karin Viard est née le 24 janvier 1966. Elle choisit d'abord la carrière théâtrale avant de se tourner vers le cinéma. A 23 ans, elle tient son premier rôle dans *Tatie Danielle* d'Etienne Chatilliez. S'enchaînent ensuite plus d'une quinzaine de films réalisés notamment par Christine Pascal, Mathieu Kassovitz ou Christian Vincent.

Droits réservés



#### MASSIMILIANO FUKSAS Grand prix national architecture

Architecte et urbaniste, il est né le 9 janvier 1944 à Rome. Après y avoir enseigné l'architecture durant une dizaine d'années, il a été professeur invité dans de nombreuses écoles et universités à travers le monde. Il a été nommé en 1998, pour quatre ans, directeur de la section architecturale de la Biennale de Venise. Il crée sa première agence à Rome en 1967 et à Paris en 1993.

Droits réservés



#### ASSOCIATION ATELIERS PAROLES DE RUE - LE NOMBRIL - YANNICK JAULIN Grand prix national innovation culturelle

Yannick Jaulin est né en 1959 dans le pays vendéen. Il a créé son premier spectacle de conteur, *Tradition du goût*, en 1985. Il a conçu pour l'an 2000 *J'ai pas fermé l'œil de la nuit*, une coproduction de la scène nationale d'Angoulême, du CDN de Normandie et du festival de Pougne-Hérisson.

Droits réservés



#### ANNE LACATON ET JEAN-PHILIPPE VASSAL Grand prix jeune talent architecture

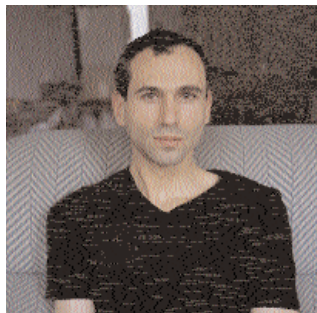
Anne Lacaton est née en 1955 à Saint-Pardoux la Rivière (Dordogne). Jean-Philippe Vassal est né en 1954 à Casablanca (Maroc). Architectes et enseignants, ils sont également responsables d'un atelier d'architecture aux beaux-arts de Bordeaux. Ils réalisent actuellement la deuxième tranche des travaux d'aménagement du département des arts et sciences humaines de l'université de Grenoble.

Directeur de la publication Marc Sadaoui. Rédacteur en chef Jean-Paul Ciret. Rédaction Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaou 01.40.15.82.95. Avec la participation de Michèle Arigot, Zohra Ghout et Alice Varet. Comité de rédaction : Elisabeth Amram, Jacques Bordet, Didier Cossé, Anne Debailleux, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Martine Lehmans, Laurent Maillaud, Catherine Merlihot, Anne Racine, Muriel Schulze. Conception graphique : Jeanne Verdoux-Paris/NY. Impression Maulde et Renou. N° de commission paritaire 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. Tirage 34 000 ex. Pour recevoir la lettre d'information adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>



**JEAN-LUC GODARD**  
Grand prix national  
arts plastiques

Jean-Luc Godard est né le 3 décembre 1930 à Paris. D'abord journaliste, cet ancien étudiant en ethnologie devient avec A bout de souffle en 1959 la figure de proue de ce que Françoise Giroud a appelé la « Nouvelle Vague ».



**CLAUDE CLOSKY**  
Grand prix jeune talent  
arts plastiques

Claude Closky est né en 1963 à Paris. Cofondateur du groupe « Les frères Ripoulin », il a participé depuis 1984 à de nombreuses expositions collectives. Depuis 1991, il a présenté ses œuvres dans des expositions personnelles à Paris, dans toute la France, mais aussi à Genève et Glasgow.



**MATHILDE MONNIER**  
Grand prix national  
arts du spectacle vivant

Mathilde Monnier, danseuse et chorégraphe, est née le 2 avril 1959 à Mulhouse. Son travail est visible également à travers deux films de Valérie Urréa : Chinoiseries (Monnier-Sclavis) et Bruit blanc.



**RÉJEAN DUCHARME**  
Grand prix national ex aequo  
lettres

Réjean Ducharme est né le 12 août 1941 à Saint-Félix-de-Valois (nord de Montréal). Il a étudié à l'École polytechnique, a beaucoup voyagé au Canada, aux États-Unis, au Mexique et fait de petits métiers. Son œuvre compte une vingtaine de romans et pièces de théâtre aux titres évocateurs : L'Océantume, Les Enfantsômes, Va savoir... On lui doit les paroles de nombreuses chansons de Robert Charlebois et de Pauline Julien, ainsi que des scénarios pour Mankiewicz.



**FRANÇOIS LOYER**  
Grand prix national  
patrimoine et musées

François Loyer est né le 19 octobre 1941 à Toulon. Auteur d'une dizaine d'ouvrages et de plus de deux cents articles et aussi de plusieurs films consacrés à l'architecture, il doit publier prochainement une histoire de l'Architecture française, de la Révolution à nos jours.



**CATHERINE MARNAS**  
grand prix jeune talent  
arts du spectacle vivant

Catherine Marnas est née le 5 mai 1955 à Lyon. Des études de lettres naîtra sa passion pour la scène, d'abord concrétisée par un DEA de sémiologie théâtrale sous la direction de Michel Corvin. A partir de 1983, elle se consacre à la mise en scène et devient l'assistante de Vitez et Lavaudant, avec qui elle monte une dizaine de pièces. Elle crée ensuite ses propres mises en scènes, anime des ateliers d'élèves et finit par écrire son propre spectacle en 1999.



**FRANÇOIS COCHET**  
Grand prix jeune talent ex aequo  
lettres

François Cochet est né à Reims en 1954. Maître de conférence d'Histoire contemporaine et directeur de recherches à l'université de Reims Champagne-Ardenne, il poursuit des activités de recherches au sein d'Arpège. Il vient de publier Les Américains et la France (1917-1947) : engagements et représentations et Soldats sans armes.



**THOMAS COMPÈRE-MOREL**  
Grand prix jeune talent  
patrimoine et musées

Thomas Compère-Morel est né le 18 août 1960 à Boulogne-Billancourt. Il prépare actuellement, à l'Historial de la Grande Guerre, un cycle d'exposition intitulé De Sarajevo à Sarajevo, qui se déroulera de la mi-octobre 1999 à juillet 2000.



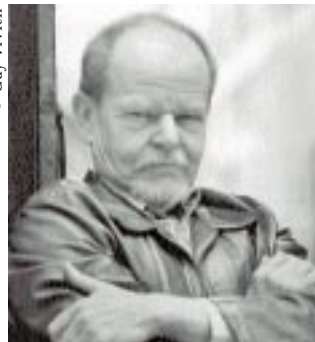
**ALLAIN LEPREST**  
grand prix national ex aequo  
musique

Allain Leprest est né en 1953 à Mont-Saint-Aignan, près de Rouen. Il est auteur, interprète et accessoirement peintre. Claude Nougaro le considère comme « l'un des plus foudroyants auteurs de chansons entendus au ciel de la langue française ».



**DOMINIQUE EDDÉ**  
Grand prix jeune talent ex aequo  
lettres

Dominique Eddé est née le 18 février 1953 à Beyrouth. Après des études d'histoire à Paris, elle part enseigner le français à Beyrouth. Elle sera ensuite attachée de presse aux éditions du Seuil, attachée de cabinet aux Nations-Unies, directrice des films du Masc, directrice éditoriale des éditions du Cyprès à Paris. Elle vient de terminer la traduction du dernier livre de Peter Brook pour les éditions du Seuil.



**CLAUDE BALLIF**  
Grand prix national ex aequo  
musique

Claude Ballif, compositeur et professeur, est né le 22 mai 1924 à Paris. Il est également l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages et d'articles. Il prépare actuellement l'enregistrement de l'intégrale de son œuvre pour piano, de son œuvre pour percussion et enfin de son œuvre pour clarinette.



**DOMINIQUE A**  
Grand prix jeune talent  
musique

Dominique A. est né en 1970 à Nantes. A propos de son dernier album Remué : « Je veux simplement être en harmonie avec ma discothèque, avec ce que je mets sur ma platine en me levant le matin. Je ne conçois pas qu'on soit musicien sans écouter de musique... J'ai envie que tout ce que j'écoute se retrouve plus ou moins dans ma musique ».

# CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION

## Pour la période 2000-2006, ils seront signés avant la fin de 1999

Depuis leur instauration au début des années 80, dans le cadre de la décentralisation, les contrats de plan Etat-région (CPER) sont un point d'appui au développement de la culture dans les régions. Ils ont notamment permis de faire face à plusieurs défis urgents : l'exigence de formation, d'équipement du territoire, de modernisation et de développement. En matière culturelle, ils ont permis une densification du maillage culturel de la France, grâce à un effort budgétaire important de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le montant des crédits du ministère de la culture et de la communication inscrits dans les volets culturels des contrats de plan 1994-1999 s'élève à 1,5 milliard de francs, soit 1,7 % du total des contrats de plan. A titre indicatif, la somme consacrée à la culture par l'Etat affiche une progression de 146% par rapport au montant qui lui était consacré dans les contrats de plan 1989-1993. Cette progression était nécessaire pour inscrire le développement culturel au cœur des politiques de développement local et régional.

Au sortir des contrats de plan 1994-1999, les régions attendaient que l'Etat fasse connaître le montant de son engagement financier dans les futurs contrats 2000-2006 ; lors d'une réunion interministérielle qui s'est tenue à Matignon le 15 avril dernier, l'enveloppe globale a été fixée à 105 milliards pour sept ans ( la période 2000-2006 a été déterminée dans un souci de cohérence, pour être en phase avec la programmation des fonds structurels européens ) ; proportionnellement, ce montant est identique à celui auquel l'Etat s'était engagé pour les contrats 1994-1999.

Les 105 milliards de francs seront répartis entre deux enveloppes :

>> 90 milliards de francs correspondant aux priorités de l'Etat. A l'intérieur de ce volet sont inscrits de façon prioritaire les projets concernant l'emploi et la formation, l'action sociale et la santé, l'éducation et l'enseignement supérieur, la politique de la ville ;

>> 15 milliards consacrés aux demandes plus spécifiques des régions.

Les contrats 2000-2006 bénéficieront d'une mise à jour en 2003. Ce bilan à mi-parcours permettra les ajustements nécessaires pour les trois dernières années du contrat.

### La répartition de l'enveloppe des CPER entre les régions

L'enveloppe financière globale des contrats de plan doit être répartie entre les régions. La répartition se fait selon des critères précis. Dans sa circulaire de juillet 1998, le Premier ministre, Lionel Jospin, indiquait que ce cadrage financier serait « dans un premier temps fonction de la situation générale de chaque région au regard des indicateurs de l'INSEE » (démographie, richesse, croissance...), ainsi que « des inégalités de satisfaction des besoins, notamment en termes de services rendus à la population ». Puis, dans un second

temps sera pris en compte « l'état et le contenu des projets de pays et d'agglomération, ainsi que le degré d'engagement de la région en faveur des priorités de l'Etat ».

Cette répartition régionale pourrait être annoncée lors du Comité interministériel pour l'aménagement durable du territoire qui se tiendra fin juillet 1999.

### Les objectifs prioritaires dans le domaine de la culture

Trois objectifs prioritaires sont proposés dans le domaine de la culture pour l'élaboration des contrats de plan 2000-2006 :

- *Aménagement culturel du territoire*, avec des opérations de restauration et de mise en valeur du patrimoine architectural, les fonds régionaux d'acquisition des musées, des opérations de rénovation ou de construction de musées et de lieux de diffusion des arts de la scène, la mise en réseau d'équipements existants, et le soutien à des institutions relevant des collectivités.

- *Education-formation*, pour lesquelles l'accent portera sur le soutien aux enseignements supérieurs artistiques, sur le financement des associations départementales et régionales de développement musical et chorégraphique ou de toute autre structure du même type travaillant à la qualification des professionnels et au développement des pratiques en amateur, et sur la mise en place d'espaces culture multimédia.

- *Valorisation des cultures régionales*, avec des aides à l'édition, la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique régional.

### Contrats de plan : signature avant la fin 1999

La préparation des contrats de plan Etat-région nécessite une capacité d'anticipation et donc un calendrier prévisionnel d'élaboration et de négociation s'inscrivant très en amont de la signature du contrat. Ainsi, après différentes phases qui ont permis l'élaboration de la stratégie de l'Etat en région, la concertation interministérielle doit permettre de définir en juin 1999 les mandats de négociation de chaque préfet de région. La signature dans chaque région aura lieu avant la fin décembre 1999.

---

La délégation au développement et à l'action territoriale est chargée, au sein du ministère de la culture, de coordonner la préparation des contrats de plan entre les directions régionales des affaires culturelles et les directions centrales. Elle représente le ministère de la culture et de la communication aux réunions interministérielles dont la coordination est assurée par la DATAR, sous l'autorité de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet.

**UN DOCUMENT CONTRACTUEL**

Les contrats de plan Etat-région lient les deux partenaires sur un certain nombre d'objectifs définis par l'Etat et les régions pour tous les ministères, concernant essentiellement des actions relevant de l'aménagement du territoire ainsi que du développement d'activités nouvelles et de la création d'emplois. Les contrats de plan 2000-2006 comporteront deux volets, l'un régional, l'autre territorial. Le volet régional présentera les projets qui concourent au développement de l'espace régional dans son ensemble. Le volet territorial présentera les modèles d'actions qui concourent au développement local. Il comprendra notamment des investissements de proximité. Les contrats de plan Etat-région peuvent aussi bénéficier de l'apport des fonds structurels européens pour les zones remplissant les conditions d'attribution.

**EXEMPLES D'OPÉRATIONS SOUTENUES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE PLAN 1994-1999**

**L'Ecomusée d'Ungersheim**  
en Alsace  
(2,5MF)

**Ateliers d'artistes**  
en Ile-de-France  
(5MF)

**Le Centre régional d'art contemporain de Sète**  
en Languedoc-Roussillon  
(4,5MF)

**Le Centre mondial de la paix de Verdun**  
en Lorraine  
(2MF)

**La Cinémathèque de Toulouse**  
en Midi-Pyrénées  
(6MF)

**Le Musée des beaux-arts du Havre**  
en Haute-Normandie  
(20MF)

**Le soutien au FRAC**  
en Pays-de-la-Loire  
(5MF)

**Le Couvent royal de Saint-Maximin**  
en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(3MF)

**Le Musée d'art et d'industrie de Saint-Etienne**  
en Rhône-Alpes  
(8MF)



*Contacts en vidéocassette.  
CNP/KS visions/Actes Sud*

**LES GRANDS PHOTOGRAPHES CONTEMPORAINS EN VIDÉO**

Le Centre national de la photographie et les éditions Actes Sud éditent une collection de petits films en cassettes vidéo qui présentent les plus grands photographes contemporains : Cartier-Bresson, Klein, Doisneau, Boubat et bien d'autres...

L'originalité de la démarche réside dans le fait que chacun des artistes commente lui-même ses planches et épreuves de travail. Diffusée sur Arte et saluée par la critique, la série *Contacts* s'adresse au grand public. 16 titres sont déjà disponibles. Une collection à découvrir absolument.

*Contacts* est disponible au CNP depuis mai 1999. Cassettes de 4 films.  
Prix : 120 F.

**COURANTS****Le programme est ouvert, pour la première fois, aux États-Unis d'Amérique**

Près de mille professionnels de la culture du monde entier ont été accueillis en France pendant ces huit dernières années dans le cadre du programme *Courants*. Pour la première fois cette année, ce programme s'est ouvert aux États-Unis d'Amérique : huit professionnels spécialisés dans la restauration de films et les musées de société, ont été accueillis en France pour un « séjour culture » de 10 jours. Cette première initiative a été suivie, pour la première fois également, d'une opération de réciprocité. En effet, du 9 au 18 avril dernier, 8 professionnels français spécialistes des arts alternatifs et du théâtre ont pu rencontrer leurs homologues et engager de futures coopérations. Ce programme d'échanges, à l'initiative du DAI et coordonné par la Maison des cultures du monde, a bénéficié du soutien de la Fondation franco-américaine.  
Renseignements : DAI, 01.40.15.37.08

**EXPOSITION****Justice et pouvoir, 1791 - 1999**  
24 juin >> 4 octobre 1999

Cette exposition met en perspective historique les problématiques contemporaines de l'indépendance de l'autorité judiciaire combinée avec les liens traditionnels entre la Chancellerie et le Parquet.

200 documents, manuscrits, imprimés, coupures de presse, dessins et caricatures, huiles sur toile, photographies, objets, mobilier, costumes et documents audiovisuels... pour mieux comprendre comment s'est construite l'indépendance de la justice.

Exposition organisée par le ministère de la justice aux Archives nationales Hôtel de Rohan  
Centre historique des archives nationales  
87 rue Vieille-du-Temple  
75003 Paris

**HOME, SWEET HOME...**

28 mai >> 3 octobre

L'habitation de Muntadas, présentée dans cette exposition, est le fruit d'un rapport conflictuel entre l'espace privé et l'espace public : une cheminée en guise d'espace privé, une télévision pour symboliser l'espace public, tel est le message très succinct et énigmatique de l'artiste.



Home, where is home ? Muntadas

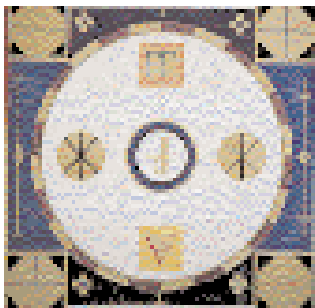
*« Mon travail va d'une extériorité sociale à une intériorité personnelle. Je réagis à l'information transmise par les médias ; c'est comme une réaction chimique. Ensuite, je la réinterprète pour construire une métaphore... »* Selon Muntadas, il semble que tout espace soit tissé d'une idéologie socio-politique, elle-même médiatisée à travers la télévision et les journaux, les mots et les images. Mais les mots sont sans âme, ils font état de l'espace politique contemporain, individualiste, uniforme et stéréotypé.

Home, where is home ? Muntadas  
FRAC Basse Normandie  
9, rue Vaubenard, 14000 Caen  
tel : 02.31.93.09.00

# LE SILENCE, LE SUBLIME ET LE SYMBOLE

## Shirley Jaffé a réalisé une commande publique de vitraux pour la Chapelle de Perpignan

Shirley Jaffé, dont le travail évoque celui de Riopelle ou de Bishop et s'apparente à l'expressionnisme abstrait, a réalisé les vitraux de la Chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste de Perpignan. Cette commande publique s'inscrit depuis plusieurs années dans le cadre d'une politique qui assure la promotion de la création contemporaine au sein des monuments historiques. Shirley Jaffé a proposé en ce lieu de culte une œuvre magnifique et abstraite, aux larges aplats de couleurs.



David Rabinowitch. Cathédrale ND-du-Bourg, Dignes. Commande publique 1996. Photo Laurent Lecat. © DAP



Vitraux de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste de Perpignan par Shirley Jaffé

« Sacré : on n'y touche pas », écrivait Flaubert dans son *Dictionnaire des idées reçues*. Cette réflexion insolente n'a plus de sens aujourd'hui. Dans un contexte de laïcisation grandissant, l'État a fait le choix de préserver et d'enrichir un patrimoine religieux au sein duquel s'est déroulée une grande part de l'histoire de France. Sacres, cérémonies, actes de foi, les cathédrales ont profondément marqué la cité. C'est dans ce contexte que la politique de sensibilisation à l'art contemporain a investi les lieux saints comme les lieux historiques afin de « produire davantage de lien social, davantage d'espace public », comme le souligne Guy Amsellem, délégué aux arts plastiques (*Lettre d'information* n° 42).

Le langage de Shirley Jaffé se prête admirablement à l'espace de la Chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste. Au sein de ce lieu de silence et de recueillement, les larges plages de couleurs se confrontent dans une diversité brutale et troublante. Le hasard ici revendiqué est comme la métaphore discrète de la transcendance divine. Le sentiment d'ascension est symboliquement présent dans les vitraux. L'abstraction se prête d'autant mieux à ce jeu d'évocations géométriques, qu'elle se trouve en parfait accord avec l'esprit gothique du lieu. « *Ce que je voudrais*, déclare Shirley Jaffé dans *Beaux-arts Magazine* (n° 128), *c'est que mes tableaux donnent de l'énergie et de l'imagination aux gens, et leur permettent de regarder sans préjuger. Qu'ils sachent qu'il y a des quantités de routes différentes, de possibilités ouvertes* ».

### L'ART CONTEMPORAIN DANS LES LIEUX SAINTS, UNE VOLONTÉ POLITIQUE

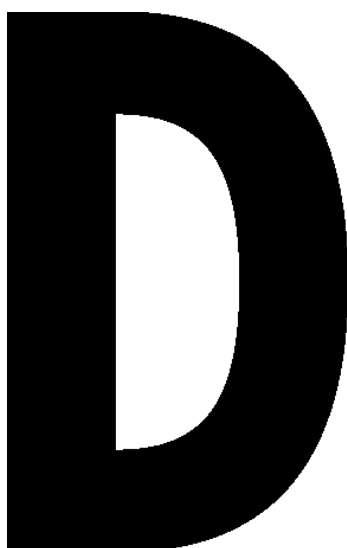
Depuis une quinzaine d'années, les artistes contemporains se voient confier la réalisation de vitraux par une volonté conjointe de la délégation aux arts plastiques et de la direction de l'architecture et du patrimoine. Jean-Pierre Raynaud a inauguré cette série de commandes publiques d'une façon exemplaire, en réalisant en 1976 les vitraux de l'abbaye cistercienne de Noirlac.

L'intelligence de ce travail, qui repose essentiellement sur des jeux de lumière et de réfraction, illustre la façon dont une œuvre contemporaine peut épouser l'architecture séculaire d'un édifice roman. David Rabinowitch à l'église Notre-Dame du Bourg à Digne, Aurélie Nemours à Notre-Dame de Salagon, Pierre Soulages à Conques ont poursuivi cette veine abstraite en réalisant

des vitraux minimalistes et linéaires.

Dans un tout autre esprit, Jean-Michel Albérola à la cathédrale de Nevers a mis en scène des prophéties tirées du Nouveau Testament, les traitant à travers son iconographie personnelle. Gérard Garouste a de même opté pour une peinture figurative, réalisant 50 vitraux pour l'église bourguignonne de Notre-Dame

de Talant. Ce travail renoue magnifiquement avec les objectifs profonds de la peinture religieuse, car l'œuvre de Garouste permet « d'entrer dans l'Église comme dans un grand livre où la foi chrétienne se fait par images » (le père Gury, curé de Talant).



## DOSSIER

Ministère de la culture  
et de la communication

# LE LIVRE NUMÉRIQUE

Alain Cordier a remis le 7 juin le rapport de la commission sur le livre numérique que lui avait commandé Catherine Trautmann en septembre 1998. Avec un objectif : identifier les effets du développement d'internet sur le livre et la lecture. Le parti pris du rapport est de proposer une problématique globale pour le livre numérique. Il insiste notamment sur l'importance de développer l'apprentissage d'un nouveau mode de lecture, qu'appelle la numérisation du livre, mais il écarte en revanche l'hypothèse d'une substitution pure et simple du livre imprimé. Il met également l'accent sur trois points-clés : l'importance du travail éditorial ; la reconnaissance de la création (sous ses aspects juridiques et économiques) que suscite le livre numérique et enfin la prise en compte de la « révolution culturelle »

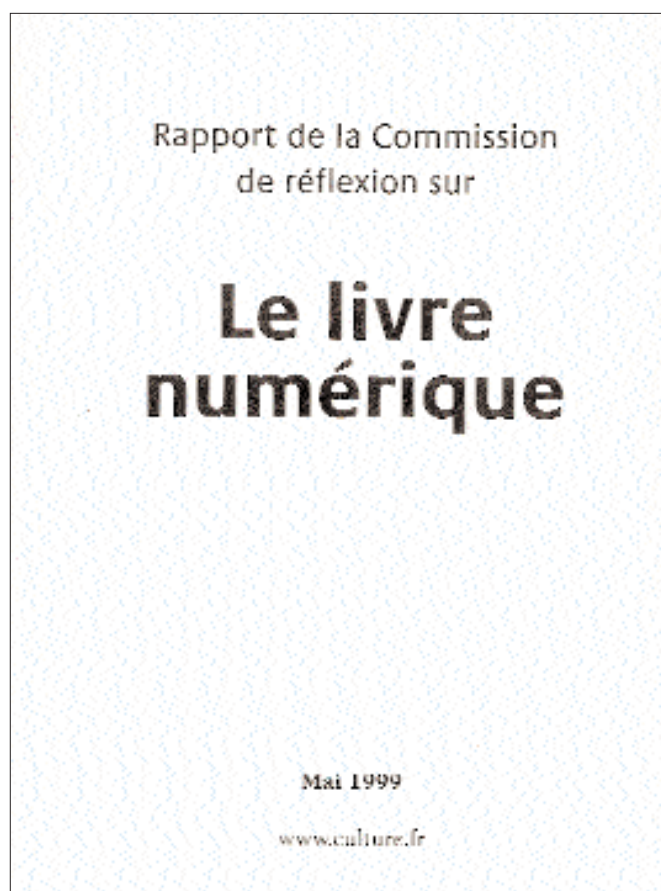
Catherine Trautmann a marqué son intérêt pour la démarche et l'analyse proposées par la commission. Elle a souhaité que ces options fassent l'objet d'un large débat parmi les créateurs, les professionnels, les internautes et l'opinion publique et indiqué que ces discussions prendront la forme d'un forum organisé sur le site du ministère ([www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)) où le rapport peut être consulté. Le ministère dégagera les enseignements de cette réflexion collective en octobre prochain.

## Extraits du rapport Cordier

(les intertitres sont de la rédaction)

### QU'EST-CE QUE LE LIVRE NUMÉRIQUE ?

Retenir le terme d'édition en ligne, c'est évoquer conjointement la technique de numérisation et celle du réseau internet. De même que l'édition électronique, l'édition en ligne peut se faire conjointement avec une édition papier, mais elle peut être également l'édition d'un texte n'ayant aucun support papier, ni préalable, ni futur. Parler du livre numérique, c'est également prendre en compte l'évolution de la textualité elle-même. On parle d'hypertexte, par opposition au texte linéaire, dès lors que la numérisation permet de naviguer dans un ensemble de textes grâce à des liens créés à cet effet.



## LE CARACTÈRE ESSENTIEL DU TRAVAIL D'ÉDITION

On doit chercher non seulement à préserver le travail éditorial mais, bien plus à mettre à profit le numérique pour développer une nouvelle exigence de qualité éditoriale et de nouvelles formes d'édition. Les textes sur un écran d'ordinateur ne sont pas seulement des textes et un écran, mais une nouvelle sorte de textes. La question majeure est alors la sélection à introduire dans le flux d'informations qui circule sur le réseau. L'édition en ligne se heurte à un problème de visibilité et de crédibilité : la masse des informations disponibles risque en effet de noyer l'émission des textes dans un ensemble sans véritable sélection.

### La fonction de l'éditeur

Il convient de dire clairement que la fonction d'éditeur, avec ce qu'elle représente de création et d'accompagnement de l'auteur doit être développée, renforcée et transformée dans l'univers numérique. Les liens hypertextes entre différents textes ou sites, font partie de la structure même de ces textes ou sites. En général, ils ont été pensés et voulus par leurs auteurs. Ils ont un sens. Le maillage, l'ensemble des connexions possibles entre les sites, existe potentiellement et prédéterminera la navigation de l'internaute. Dans un environnement marqué par l'inflation de contenus et par l'habitude de zapper en ne stabilisant pas son attention sur la totalité d'une émission, la responsabilité des émetteurs et des transmetteurs de contenus est majeure. Il en va ainsi de l'auteur, de l'éditeur, du bibliothécaire, de libraire, mais également du professeur. Attention à ne pas faire du multimédia une culture « un peu tout, et vite » : tout ne peut pas se limiter à des condensés ou des *abstracts*. Ce qui manquera toujours le plus, ce n'est pas la technique, mais la culture de l'information.

### Des adaptations nécessaires

Les perspectives ouvertes par le numérique modifieront nécessairement la nature des produits de l'édition. Un message émis, non seulement doit être de qualité et répondre à une exigence éditoriale, mais doit également être reçu. Le souci de la réception impose aux émetteurs que sont les maisons d'édition d'aller à la rencontre des publics là où ils sont, et de chercher à proposer une offre éditoriale en cohérence avec l'usage recherché. Il convient de souligner que le numérique peut représenter un nouvel espace pour certaines éditions, en renouvelant les équations éditoriales actuelles. Il en va ainsi des livres à faible tirage, en sciences humaines, en sciences dures, en littérature de recherche comme en poésie, dans tout ce que l'on qualifie de micro-édition.



## L'OPTION CENTRALE À PRÉSERVER : la rémunération de la création

Le réseau internet traduit l'émergence d'une culture de la gratuité et de la libre mise à disposition de tous, de toute création. (*Pourtant*) l'accessibilité au réseau numérique est payante et est, de fait, aux mains de quelques grands groupes. L'enjeu est de mettre en place une juste rémunération du travail des créateurs, des auteurs et des éditeurs, de telle manière que le contenu ne soit pas exclusivement dépendant des grands opérateurs fournisseurs d'accès. (*Et il faut faire*) attention à ne pas se limiter à faire du réseau un tunnel de publicités, et de sites dont le contenu éditorial ne serait que du « gris », destiné à valoriser les espaces publicitaires.

### Un moyen de financement possible

Plusieurs moyens de financement sont possibles pour rémunérer aussi bien le fournisseur d'accès, l'hébergeur que l'éditeur. La consommation par abonnement (*a de nombreux avantages : en matière de*) fidélisation d'un public, de moindre exigence de liquidités pour les entreprises, de gestion du fichier d'abonnés. Ce moyen de financement peut être complété par un équivalent de vente au numéro, d'achat à la carte de telle ou telle émission éditoriale proposé aux particuliers. Enfin, les opérateurs peuvent se tourner vers des annonceurs pour introduire la publicité dans le réseau.

### Le « prix unique » : un modèle pour le livre numérique ?

Le prix du téléchargement est aujourd'hui nettement plus faible que le prix de l'édition papier, en général dans un rapport d'un à deux, voire d'un à quatre. (*Mais*) on peut à l'inverse imaginer que le prix du téléchargement soit plus élevé que celui de l'édition papier. En effet, il permet au lecteur de bénéficier de services supplémentaires, tels que liens hypertextes, recherches de données ou annotations diverses.

Il semble donc difficile d'appliquer le principe du prix unique du livre sur les livres téléchargés, c'est-à-dire un prix égal pour l'édition papier et l'édition numérique d'un livre donné.

### Propriété intellectuelle : qui est l'auteur ?

C'est en réalité la question de la propriété intellectuelle et, plus précisément, celle de la rémunération de la création qui constitue la question juridique et économique difficile.

La création sur le numérique est de plus en plus souvent le fait de plusieurs personnes. Le concept d'auteur, en tant que propriétaire unique d'une œuvre est ainsi remis en cause. L'utilisation, dans

l'expression virtuelle, de nombreux matériaux, textes, images, sons, et de plusieurs compétences, contribuant chacune au processus de création, rend de plus en plus délicat le partage entre les tâches de création et celles d'exécution. Qui est l'auteur ?

La numérisation du paiement permet de prévoir un versement direct sur le compte de l'auteur ou de l'éditeur. On peut également imaginer un paiement aux auteurs via une société en gestion collective. Il va de soi bien sûr, que tout « péage » doit pouvoir être levé à l'initiative des créateurs.

On peut tout aussi bien considérer que ce souci du financement de la propriété littéraire puisse s'accompagner d'aides de l'Etat à certains créateurs, comme cela se fait en matière d'édition papier ou de cinéma.

En revanche, prendre ce parti de la rémunération de la propriété littéraire ne doit pas conduire à figer l'univers de l'édition, y compris numérique. Il ne peut pas s'agir de bloquer ou de freiner la circulation des œuvres numériques. Toute initiative de médiation institutionnelle mérite d'être soutenue à cet égard, notamment la mise en place d'une concertation sur les droits d'auteur par la création d'un conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

### Promouvoir l'engagement des éditeurs tout en évitant toute concentration excessive des fournisseurs d'accès

Défendre ainsi le principe d'une rémunération de la propriété littéraire, c'est vouloir éviter de laisser aux seuls fournisseurs d'accès, aux « distributeurs » du numérique, le rôle décisif de choix des éditions retenues. Financer la création, c'est permettre aux éditeurs d'opter pour une stratégie réellement *pluri-médias*. Il appartient à l'Etat de veiller à une mise en œuvre réelle des régulations juridiques et techniques nécessaires pour combattre toute position monopolistique injustifiée.

---

### COMMISSION SUR LE LIVRE NUMÉRIQUE

Président de la commission : **Alain Cordier**, président du directoire de Bayard presse

#### La commission était composée de :

**Mijo Beccaria**  
**Patrick Bazin**  
**Alain Benech**  
**Jean-Marie Charon**  
**Claude Cherki**  
**Jean Clément**  
**Marc Guillaume**  
**François de Singly**

#### Rapporteurs :

**Jean-Guy Boin**  
**Atoine Corman**  
**Patrick Farçat**  
**Guillaume Husson**  
**Bernard Viguière**

## LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE DU LIVRE

### La question du prix unique du livre...

La dérégulation de la vente des livres sous forme de papier, même en la limitant aux ouvrages vendus par voie électronique, n'est pas souhaitable. En effet, les raisons qui ont conduit en 1981 à mettre en place le prix unique pour le livre valent également pour le commerce électronique. Le principe d'un prix unique devrait également s'appliquer à l'achat des livres électroniques, dans leur fonction de terminal et non pour leur téléchargement.

### ...et celle de la TVA

Le livre bénéficie en Europe du taux réduit (5,5% en France), mais s'il se présente sous forme numérique, le taux normal de TVA est alors applicable (soit 20,6%). On peut donc observer qu'un même texte connaît une fiscalité différente selon le support. S'il n'est pas choquant que le prix de vente soit différent, il serait nettement plus cohérent, pour ne pas discriminer l'accès à un même contenu selon les supports, dès lors que l'on reste dans un domaine qui ressort de l'industrie culturelle, de ramener tous les produits d'édition au taux réduit de TVA.

### Le rôle nouveau des bibliothèques

Le numérique développe des demandes plus importantes en matière d'accès à l'information. Les possibilités d'accès à distance aux fonds numérisés des bibliothèques représentent une chance en termes de démocratisation de la culture et de francophonie. Mais des adaptations sont nécessaires. La numérisation des fonds suppose un travail de normalisation : ce travail est à faire, (*notamment en ce qui concerne*) les instances de validation et de qualification de ce qu'il

## UN MODE DE LECTURE ET DE PENSER PROPRE AU NUMÉRIQUE

Le numérique conduit probablement à un changement radical dans le mode même de penser. Avec l'univers en ligne, on n'est plus dans un univers de fixité. Il faut comprendre le texte numérique comme un message soumis à révisions immédiates au gré de l'interactivité entre les lecteurs et les auteurs. Ce n'est pas donc tant la fin du papier qui s'annonce avec le numérique, qu'un univers de fluidité permanente. On passe ainsi du livre objet au livre étendu, du livre monument au livre flux.

### L'hypertexte conduira-t-il à une hypolecture ?

Internet peut faire complètement illusion : il ne donne pas accès aux savoirs, il ne délivre aucune connaissance. Il permet simplement d'accéder à une immense bibliothèque. Mais qu'est-ce qui va faire que ces données vont devenir une connaissance personnelle?

En réalité, le numérique impose d'apprendre à apprendre, à mettre en perspective, à structurer. Il ne suffit pas d'aller vite, encore faut-il savoir où l'on va. Lire, c'est bien souvent adopter une lecture lente et méditative. Les auteurs anglo-saxons ont un terme pour décrire cela : *deep reading*, lecture profonde. Or de ce point de vue, l'état actuel des techniques ne permet pas d'imaginer ni même d'envisager une telle lecture sur un écran. Cela revient à dire que l'hypertexte ne doit pas devenir une hypolecture.

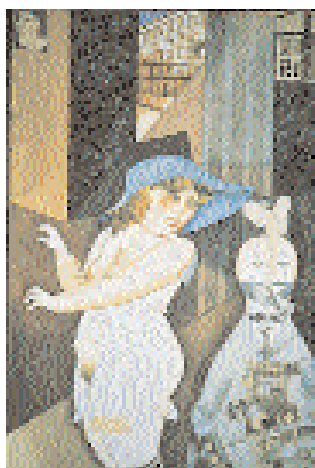
Reconnaître ainsi et situer les possibilités offertes par le numérique, revient à réaffirmer l'importance et l'urgence d'une formation de qualité par l'école. Il faut développer l'apprentissage de cette

---

## 9 PROPOSITIONS

A l'issue de sa réflexion et de ses consultations, la commission a émis 9 propositions et prolongements possibles :

- >> Rendre « permanente » la réflexion esquissée en organisant un espace d'échanges entre les professionnels, en veillant à y introduire une dimension internationale
- >> Promouvoir une offre de contenu développant les nouvelles formes d'écriture permises par le numérique
- >> Permettre dans le contexte nouveau des technologies numériques une rémunération satisfaisante de la création
- >> Préparer dès aujourd'hui les générations scolarisées à la fréquentation d'ouvrages numériques
- >> Permettre aux espaces de lecture publique de tirer le meilleur parti possible de l'utilisation des nouvelles technologies et développer les facilités d'accès à un fonds numérisé aussi vaste que possible
- >> Permettre au réseau des librairies de tirer le meilleur parti des technologies numériques pour favoriser la diffusion de la création sous toutes ses formes
- >> Développer les connaissances en matière de nouvelles technologies pour les différents acteurs de la chaîne du livre
- >> Confirmer l'attachement à la pluralité de l'offre éditoriale
- >> Faciliter l'accès aux produits culturels numériques



George Grosz.  
« Daum » married her pedantic automaton  
« George » in May 1920. John Heartfield  
is very glad of it. 1920

## UN SIÈCLE D'ART À BERLIN

**La collection de la Berlinische galerie au musée de Grenoble**  
20 juin >> 1<sup>er</sup> novembre 1999

La collection de la Berlinische galerie est présentée au musée de Grenoble, dans le cadre d'une itinérance européenne, en exclusivité pour la France. A sa création en 1975, la Berlinische galerie se proposait de réunir des œuvres d'artistes berlinois ou ayant vécu dans la capitale allemande de la fin du XIX<sup>e</sup> à nos jours. Aujourd'hui, cette collection témoigne que cette ville a été l'une des capitales intellectuelles de l'Europe : des grandes figures de l'Expressionnisme de la Brücke au groupe de Novembre, le groupe Dada, la Nouvelle objectivité... Par ailleurs, une section architecture (plans et maquettes) atteste de l'immense chantier qu'est Berlin aujourd'hui.

Renseignements : Musée de Grenoble  
5 place de Lavalette, BP 326  
38010 Grenoble cedex 01  
Tél : 04.76.63.44.44

## CINÉMA

**Nicholas Ray ou la passion des origines**

Jusqu'au 18 juillet 1999

Réalisateur tourmenté, cinéaste rebelle, artiste romantique et plasticien époustoufflant, l'auteur de *Johnny Guitar* est tout cela à la fois. La cinématèque française nous fera ainsi découvrir ou redécouvrir des œuvres inoubliables telles que *Les amants de la nuit*, *La forêt interdite*, *La fureur de vivre* ou *Traquenard*, illustrant le talent de cet éternel esprit torturé...

Renseignements : 01.56.26.01.01

## UN NOUVEAU STUDIO DE DANSE À MARSEILLE

Ce nouveau studio de danse, le plus grand après celui du Ballet national, sera avant tout consacré aux créations, reprises de répertoire, changements de distribution, travail de recherche hors production. Le Studio, c'est son nom, se fixe aussi la tâche de sensibiliser le public par la production de formes particulières d'animation/spectacle et de conférences dansées.

Durant le festival de Marseille (29 juin >> 25 juillet), Le Studio accueille la plupart des compagnies de danse de la cité phocéenne et les répétitions de Charlotte Ikeda, Michèle-Anne de May, Susan Buirgüe, Joëlle Bouvier et Catherine Berbessou.

Renseignements :  
Compagnie Kelemenis/Plaisir d'offrir,  
5 place du général de Gaulle  
13001 Marseille. Tél : 04.96.11.11.20.

## ARCHITECTURE

**La MIQCP ouvre son site internet**

La mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques qui a été créée en 1977, met à la disposition du public, son savoir-faire par le biais de son site internet. Différentes rubriques permettent à l'internaute d'obtenir des informations pratiques ; consulter les publications, trouver des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Renseignements :  
MIQCP, téléphone : 01.40.81.23.30  
Site : <http://www.archi.fr/MIQCP>

## CONCOURS

**Chasseurs de sons 1999**

Jusqu'au 31 août 1999

France culture et France musique proposent la 50<sup>e</sup> édition du concours « Chasseurs de sons » ouvert à tous les amateurs de l'enregistrement sonore. Les concurrents peuvent avant le 31 août, envoyer trois enregistrements maximum, et un seul par catégories. Six enregistrements seront sélectionnés pour participer à la finale du Concours international du meilleur enregistrement sonore, qui aura lieu en Suisse, en octobre prochain.

Renseignements : Concours Chasseurs de sons 1999, pièce 9425 bis, Maison de Radio France, 116, av. du Président Kennedy 75220 Paris cedex 16  
Téléphone : 01.42.30.37.45  
Site : [multimedia@cybercable.fr](mailto:multimedia@cybercable.fr)

## LE JARDIN DU MUSÉE EUGÈNE DELACROIX RÉAMÉNAGÉ

Le jardin du musée national Eugène Delacroix entièrement réaménagé est, depuis le 16 juin 1999, à nouveau ouvert au public. Le parti adopté pour le nouvel aménagement a été de conserver un espace central permettant d'admirer la façade de l'atelier, de concevoir un éclairage et un mobilier de jardin à la fois discrets et agréables... et de sélectionner, en s'inspirant des peintures et des dessins de Delacroix, des essences et des arbustes accordés à ses goûts. Ainsi ce havre de paix, où l'artiste aimait à se reposer, se trouve-t-il embelli... Les visiteurs du musée peuvent à nouveau y flâner et y rêver.

Musée national Eugène Delacroix  
6, rue de Furstenberg 75006 Paris



Musée national Eugène Delacroix.  
Vue extérieure de l'atelier I. Photo G. Blot

## NOMINATIONS

**Marc Tessier** vient d'être nommé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel président de France 2 et France 3.

Il était auparavant directeur du Centre national de la cinématographie.

**Jacques Plantet**, administrateur civil, est nommé secrétaire général de la délégation générale à la langue française.

## PUBLICATION

**Numéro 13 de la revue Ubu**

Le numéro 13 de la revue Ubu *Scènes d'Europe/European Stages* (mai 1999) consacre un dossier entier à la relation complexe, souvent passionnée, parfois difficile, qui existe entre les acteurs et leurs metteurs en scène. Plusieurs grands comédiens européens parlent de leur travail avec des metteurs en scène. La revue rend également hommage à Jacques Lecoq et à Jerzy Grotowski.

Ubu n° 13 (60 FF)  
Rédaction : 217, boulevard Péreire  
75017 Paris  
Tél./Fax : 01.45.74.73.96

## CINÉMA

# Le Fonds Sud fête ses 15 ans

*Le Fonds Sud*, mécanisme d'aide sélective aux cinématographies des pays en développement a fêté ses quinze ans au cours du festival de Cannes. Un bilan très positif : plus de 200 projets aidés depuis 1984 dont *Central do Brasil* du brésilien Walter Salles et *Le destin* de Youssef Chahine...

Depuis 1984, le Fonds Sud distribue une aide sélective à la production et à la postproduction de longs métrages dont l'objectif est de développer la collaboration avec les réalisateurs des pays du sud et de favoriser la production de films à forte identité culturelle. Cette aide est accordée pour la réalisation d'un projet de fiction, d'animation ou de documentaire de création pour une exploitation en salle et à l'étranger, sous forme d'une subvention d'un maximum de 1 MF.

Les réalisateurs qui peuvent bénéficier de ce soutien sont des ressortissants des pays d'Amérique latine, d'Afrique, du Maghreb, du Moyen-Orient, d'Asie (sauf la Corée, le Japon, Singapour et Taïwan), et des Caraïbes. Depuis 1997, le « Fonds Sud » est étendu à l'Albanie, ainsi qu'aux pays de l'ex-Yougoslavie et aux nouvelles républiques d'Asie centrale.

Le Fonds Sud est doté d'un budget de 16,5 MF en 1999, en constante progression depuis sa création.

Renseignement : CNC, 01.44.34.34.40

# LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

## Un bilan 1998 placé sous le signe de la maîtrise des flux de protection

Les procédures de protection sont appliquées en vertu de la loi du 31 décembre 1913 au titre des monuments historiques. Il s'agit de protéger des immeubles ou parties d'immeubles, objets, orgues, vestiges archéologiques et terrains renfermant de tels vestiges dont la conservation présente un intérêt public ou suffisant du point de vue de l'histoire ou de l'art.

### Les mesures de protection prises en 1998

La direction de l'architecture et du patrimoine vient de diffuser un rapport sur les mesures de protection prises pour l'année 1998. Ce rapport est important puisqu'il fait le bilan de la dernière année de fonctionnement des COREPHAE avant l'entrée en vigueur des commissions régionales du patrimoine et des sites, mises en place à partir du 1er mai 1999 (par décret n°99-78 du 5 février 1999). Depuis 1985, plus de 10 000 mesures de protection ont été prises. Le parc immobilier protégé atteint aujourd'hui environ 40 000 édifices (il a ainsi augmenté de 25%).

### En matière d'immeubles

En 1998, la commission supérieure des monuments historiques a étudié 81 dossiers. 83% ont fait l'objet d'un avis favorable de classement, 15% d'une simple inscription ou d'un maintien à l'inscription et 2% d'un report.

Ainsi, 473 mesures de protection ont été prises au cours de l'année. Ce chiffre marque une nette diminution par rapport aux années précédentes puisque pour la première fois depuis 1984, il est inférieur à 500. Cette évolution touche aussi bien le nombre de classements (64 mesures en 1998 alors qu'elles étaient antérieurement supérieures à 100), que celui des inscriptions (409 mesures d'inscription à l'inventaire supplémentaire). Elle entre dans un processus global engagé depuis 1995 et qui a conduit sur quatre ans à une réduction de 17% des mesures de protection. L'Etat marque ainsi sa volonté, par une plus grande sélectivité, de mieux maîtriser le flux des protections.

Une autre évolution importante : l'augmentation du nombre des immeubles privés protégés. Désormais, plus de la moitié des immeubles classés appartiennent à des propriétaires privés, un tiers aux communes, 6% à l'Etat et 3% aux départements. En 1986, la part annuelle des propriétés privées n'était que légèrement supérieure à un cinquième des protections alors que les propriétés des communes représentaient plus de la moitié du total.

### En matière mobilière

Au total, plus de 200 000 objets sont protégés au titre des monuments historiques. 864 objets d'art ou ensembles ont été classés au titre des monuments historiques au cours de l'année 1998. Ce chiffre est en baisse par rapport à 1997 (1417 objets), mais stable comparé à 1996 (906 objets). Il s'agit surtout de mobilier de châteaux ou d'hôtels particuliers classés (37%), même si le mobilier et l'orfèvrerie religieux tiennent aussi une place importante. Les propriétés de ces objets sont réparties de façon à peu près équilibrée entre les propriétaires privés (49%) et les communes (46%).

Les mesures de classement peuvent aussi toucher les objets du patrimoine industriel, scientifique et technique. La nécessité de les préserver est maintenant largement reconnue. 20 objets et une collection de 104 objets ont été classés par arrêtés en 1998, chiffres comparables aux années précédentes. Les patrimoines maritime et ferroviaire en sont les principaux bénéficiaires. Citons pour mémoire le planeur Weihe (1943), la voiture Rolland-Pilain transformée en voiture d'intervention pour le corps des sapeurs pompiers (1920-1921)... Actuellement, 82 bateaux et 390 véhicules ferroviaires sont classés.

Enfin, 35 arrêtés de classement ont été signés pour des objets et des immeubles par destination du patrimoine instrumental : 12 buffets, 11 parties instrumentales d'orgues, 1 piano-forte et 1 cloche.

### Renseignements :

directement auprès de la direction régionale des affaires culturelles concernée ou auprès de la direction de l'architecture et du patrimoine, 01.40.15.82.92

## PROCÉDURES

La demande de protection d'un immeuble peut être faite par le propriétaire, l'affectataire, un tiers intéressé, le préfet du département ou de la région, l'administration centrale ou régionale chargée du ministère de la culture. Le dossier est soumis à l'examen de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) qui émet un avis sur l'intérêt de l'édifice et sur la nature de la protection qui peut être proposée.

Si la commission propose une inscription à l'inventaire supplémentaire, c'est le préfet qui statue. En revanche, si elle propose un classement, le dossier est transmis au ministère de la culture pour un examen par la commission supérieure des monuments historiques. Après avis de la commission, le ministre statue.

Les procédures sont similaires en ce qui concerne les objets mobiliers, mais l'examen des dossiers est effectué respectivement par la commission départementale des objets mobiliers et la commission supérieure des monuments historiques.

## EFFETS DE LA PROTECTION

L'immeuble classé ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans l'accord préalable du ministère chargé de la culture. Les travaux autorisés s'effectuent sous la surveillance de son administration.

L'immeuble inscrit ne peut être détruit sans l'accord du ministre. Il ne peut être modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation sans que le ministère de la culture en soit informé quatre mois auparavant.

L'objet classé ne peut être exporté. Il ne peut être modifié même en partie, ni être restauré sans l'accord préalable du ministère de la culture.

L'objet inscrit ne peut être transféré, cédé ou modifié, réparé ou restauré sans que le ministère de la culture en soit informé deux mois à l'avance.

## EXPOSITION

## Les œuvres de Darius Milhaud à la BNF

Jusqu'au 13 juillet 1999

La Bibliothèque nationale de France présente une exposition consacrée à Darius Milhaud, ce compositeur qui a renouvelé la thématique et le langage de l'opéra et du ballet au XX<sup>e</sup> siècle. Des esquisses et des maquettes, décors et costumes, photographies et manuscrits musicaux, retracent les univers dans lesquels le compositeur a puisé son inspiration et son engagement permanent dans la modernité, avec des poètes et des peintres, des années folles aux années 1960. Au sein du Groupe des Six, avec Jean Cocteau, il crée le *Train bleu* pour les Ballets russes de Diaghilev, et les *Mariés de la Tour Eiffel* pour les Ballets suédois.

Renseignements :  
Bibliothèque-Musée de l'Opéra  
75009 Paris  
Téléphone : 01.47.42.07.02

## PARUTION

## Les ateliers d'architecture de fond en comble

La direction de l'architecture et du patrimoine, vient de publier une brochure réalisée à partir d'une étude de l'Institut de recherche pédagogique. Elle évoque toutes les structures mises à la disposition des enseignants qui souhaitent travailler sur l'architecture avec l'aide d'un professionnel. Les ateliers d'architectures se développent dans les classes de 3<sup>e</sup> qui abordent pour la première fois quelques bases architecturales. Les terminales, quant à elles, ont une option d'histoire des arts qui aborde les grands mouvements architecturaux du XX<sup>e</sup> siècle.

Brochure disponible gratuitement à la DAPA, 8, rue Vivienne 75002 Paris  
Tél : 01.40.15.80.00

## LES COURS D'ÉTÉ DE L'ÉCOLE DU LOUVRE

Les cours ont lieu les matins de 9h à 12h et sont complétés par des visites-conférences l'après-midi. Au programme : du 28 juin au 2 juillet : *l'Italie baroque* ; du 5 au 9 juillet : *l'Allemagne et la France romantiques* ; du 19 au 23 juillet : *la Grèce antique*.

Inscription sur place le matin de chaque série au palais du Louvre, aile de Flore. Tél. : 01.55.35.19.35.  
minitel : 36 15 EDL.



Abbaye de Saint-Savin.  
Peinture murale Abraham et Melchisedech.  
Combat des rois.  
Phototype inventaire général / Alain Maulny, 1996 © ADAGP

## PATRIMOINE

## Le retour du « Combat des rois » à Saint-Savin sur Gartempe (Vienne)

La DRAC et le Conseil régional, en collaboration avec le Centre international d'art mural, ont choisi de faire de la restauration de la scène du combat des rois, l'un des événements phares de l'Année du patrimoine en Poitou-Charente. Cette vaste fresque représente Abraham retrouvant Loth et mettant en fuite les rois de Canaan.

Initialement située sur la voûte de la nef de l'abbatiale, on a choisi de présenter l'œuvre restaurée dans l'ancien réfectoire de l'abbaye, dans un lieu où les conditions de conservation pourront être plus facilement contrôlées et où des interventions urgentes pourront être plus rapidement menées.

Cette restauration sera l'occasion de rendre accessible au public le chantier grâce à l'installation de passerelles permettant de suivre le travail des restaurateurs. Une exposition didactique et des visites conférences compléteront ce dispositif.

## FESTIVAL DE LA CORRESPONDANCE

2 &gt;&gt; 5 juillet à Grignan

Ce festival célèbre la correspondance sous toutes ses formes. Spectacles, expositions, ateliers, cafés littéraires... ponctuent cette manifestation qui s'est donnée pour objectif de valoriser l'écrit et la lecture.

Renseignements : Maison Appay  
Place du jeu de Ballon, 26230 Grignan.  
Tél : 04.75.46.55.83

# LE CENTRE NATIONAL DE LA DANSE À PANTIN

## Journée « portes ouvertes » le 19 juin



Michel Sala © Tristan Valès / Enguerand

Le centre national de la danse est installé à Pantin. Pour mieux faire connaître ses futurs locaux, il a décidé d'organiser une journée « portes ouvertes » le 19 juin, qui préfigurera sa principale orientation : être au service de toutes les danses.

très représentative de l'actualité internationale, avec une politique d'acquisition des ouvrages dans toutes les langues quand ils ne sont pas traduits. Aujourd'hui un chercheur qui souhaite pousser ses investigations doit traverser l'Atlantique et se rendre à New-York à la Public Library. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est le rapprochement entre cette médiathèque et les danseurs, les chorégraphes et le public. L'autre instrument du développement de la culture chorégraphique passe par les expositions. Elles seront renouvelées au rythme de trois à quatre fois par an et elles pourront ensuite tourner facilement. Le troisième volet, c'est la politique d'édition. Elle sera de deux types : l'édition en partenariat avec des éditeurs extérieurs pour les inciter à la création de collections dans le domaine de la danse, mais le CND devra aussi se positionner pour l'édition de guides professionnels, de monographies, de fiches documentaires. Enfin, des colloques, conférences, congrès, séminaires seront organisés afin de favoriser la rencontre des professionnels et du public.

### MICHEL SALA, DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

« Il faut développer la culture chorégraphique en France »

**LI :** Pourquoi ce nouveau centre national ?

**MS :** L'enjeu essentiel est la transversalité des actions. Il ne s'agit pas de créer des départements qui œuvrent chacun dans son coin. Le CND doit apparaître à l'extérieur comme un ensemble de services proposés à la création, aux artistes. Bref, il doit apparaître comme un acteur décisif de la culture chorégraphique. C'est un instrument au service des danseurs. Ce n'est pas seulement un centre-ressources, c'est aussi un lieu où public et professionnels se rencontrent. Le public doit irriguer en permanence le travail des artistes. Le premier soutien à la production, c'est la présence du public. Il faut assurer ici l'accueil des compagnies d'Ile-de-France, mais aussi des compagnies régionales et européennes.

**Lettre d'information :** Un pôle important du centre national de la danse s'appuie sur ce que vous appelez « la culture chorégraphique ».

**Michel Sala :** La culture chorégraphique, c'est la connaissance d'une histoire, d'un patrimoine, des différentes esthétiques, de l'analyse du mouvement dansé. Elle est inexistante dans l'enseignement traditionnel. Il nous faut donc élaborer des instruments de développement de la culture de la danse et de son histoire. Le premier de ces instruments sera une médiathèque. Celle-ci sera importante (20 000 ouvrages seront accessibles au public), spécialisée et surtout

**LI :** Le 19 juin, vous organisez une grande journée « portes ouvertes ».

**MS :** Cette idée est née du constat que chaque visite du lieu que j'ai eu l'occasion de proposer à des danseurs, à des chorégraphes, à des particuliers, permet de prendre conscience à la fois de ce que peut être le CND et aussi de l'ampleur du projet. La force de l'architecture se communique aux propos. Il m'a semblé que ce pourrait être intéressant de permettre au cours d'une journée à un grand nombre de gens de découvrir cette architecture et de donner l'occasion aux artistes de s'approprier ces espaces en y dansant dans toutes les pièces lors d'un grand rassemblement de toutes les esthétiques. A partir de cette idée, j'ai proposé à Odile Duboc et à Françoise Michel de prendre en charge la mise en scène de ce lieu et de cette manifestation. Elles m'ont proposé ce nom de « deux mille et une danses », promenade chorégraphique durant laquelle pendant toute une journée, de 14 à 21 heures le public rentrera, déambulera librement dans un endroit où il y aura toujours de la danse, comme dans un cinéma permanent, comme dans une exposition vivante.

### COÛT DES TRAVAUX

L'enveloppe des travaux de rénovation de l'immeuble de la cité administrative de Pantin s'élève à 47 millions de francs toutes dépenses confondues (y compris la TVA, les frais d'études etc).

## LE CND : CALENDRIER D'OUVERTURE

Aujourd'hui, le CND existe en tant qu'entité juridique et économique puisqu'il a été doté d'un budget et d'effectifs à dater du premier novembre 1998. Mais le bâtiment de Pantin ne sera à la disposition du CND qu'à partir de la fin de 2001. En effet, les travaux commenceront au printemps 2000. L'ouverture au public des activités devrait se situer au début de l'année 2002.

## LES QUATRE MISSIONS DU CND

>> Soutien à la production et à la diffusion : mise à disposition gratuite de studios aux compagnies, résidences d'artistes, studio de montage des bandes sonorisées des spectacles, studio de montage vidéo, programmation de spectacles dans les murs, organisation d'une saison en partenariat avec différents théâtres de Paris et d'Ile-de-France, etc

>> La formation : il s'agit de la préparation et de l'organisation des diplômes pour les métiers d'enseignants de la danse ainsi que de formation professionnelle continue. Celle-ci est destinée à deux catégories de populations : les enseignants et les artistes professionnels.

>> Un organisme d'information et d'orientation sur tous les métiers de la danse : conditions socio-économiques de l'exercice des professions, droit du travail, etc.

>> le développement de la culture chorégraphique : un centre-ressources pour le développement de la culture chorégraphique.



## Art contemporain LES MARCHANDS DE VENISE



Huang Yong Ping.  
*De la gare de l'est à la gare de l'ouest,*  
1998  
© Heymann, Renault associés

Qu'échange-t-on à la Biennale de Venise ? Au pavillon français, monté grâce au soutien de la DAP et de l'AFAA, les œuvres de Jean-Pierre Bertrand et de Huang Yong Ping tissent un réseau informel de relations au monde. Le premier a représenté le concept d'île au sein du milieu international de l'art, tandis que le second a réalisé des sculptures animalières qui rappellent les figures de proue des gondoles. Photographie d'un lieu étonnamment habité.

Etrange projet, que celui mené par Jean-Pierre Bertrand dans le Pavillon français de la Biennale de Venise. L'artiste a fait le choix de relier une île, Venise, dont la riche histoire politique et marchande l'inscrit de plain-pied dans le monde, au concept même de l'île perdue au milieu de l'océan, celle décrite par Daniel Defoe dans *La vie et les étranges aventures de Robinson Crusoe*, paru en 1719. Mais que signifie donc être sur une île, être coupé du monde, dans l'univers médiatique contemporain ?

La question du sens est au fondement du travail de Jean-Pierre Bertrand. Denys Zacharopoulos, commissaire de l'exposition avec Hou Hanru, ne s'y est pas trompé en écrivant que l'artiste « n'a cessé de réaffirmer par des nombreuses prises de position

action envers une possible rédemption du sens. Juxtaposer un certain nombre d'œuvres dans un espace peut être certainement assimilé au montage d'une exposition. Ce qui est à voir néanmoins (...) est avant tout invisible » (*Artforum*, 1983).

Invisible, car il s'agit plutôt d'une mise en spectacle, d'un réseau de relations au monde que d'une œuvre « physiquement » donnée à voir. Ainsi en va-t-il de la symbolique très forte qui régit le travail réalisé au sein du pavillon français : le nombre 54 correspond à l'âge de Robinson lorsqu'il quitte son île ; Jean-Pierre Bertrand a choisi d'exposer ce même nombre de photographies au pavillon français ; or, un très bref calcul de l'artiste, additionnant 54 à 45 (inverse de 54) donne 99.

Qu'échange-t-on en 1999, dernière année du millénaire ? Des messages en réseau, des communications en tous sens, mais des méconnaissances aussi. Car ce sont dans ces écarts, ainsi que le souligne Denys Zacharopoulos, que « l'œuvre a lieu, alors que l'œil se dédouble à l'infini des lectures, des mémoires, des méprises et des images ». Cette zoologie de l'étranger et de l'étrangeté prend toute son ampleur lorsqu'on la confronte aux animaux mythologiques de Huang Yong Ping, artiste chinois invité au pavillon français. Venise, à la confluence de l'orient et de l'occident, accueille à merveille ces œuvres construites « sur un métissage entre la culture dominante et les cultures alternatives » (Huang Yong Ping). Cette géographie esthétique est bâtie sur des allers-retours culturels symboliques. Pour le plus grand plaisir des Robinson de passage...

## EXPLORADOME

### L'art du multimédia au Jardin d'Acclimation

L'Exploradome un espace interactif qui fait découvrir la science, l'art, et le multimédia. Les activités s'adressent aux familles, aux groupes et aux scolaires.

Ouvert au public depuis le 19 décembre 1998, il a été inauguré le 31 mars, en présence de Catherine Trautmann, et des maires de San Francisco et de Paris.

Renseignements : 01.53.64.90.40

Site internet : [www.exploradome.com](http://www.exploradome.com)

## EMPLOIS-JEUNES

### Formation professionnelle

Pour la rentrée 1998-1999, l'AGECIF met en place un programme de formation en alternance à la médiation culturelle. Ce stage est destiné aux personnes engagées en qualité de médiateur culturel, qui n'ont pas suivi de formation initiale au métier. Le module médiation culturelle se présente sous la forme d'un cycle de 56 jours, en alternance, sur un an.

Renseignements :

22, rue de Picardie 75003 Paris

Téléphone : 01 48 87 58 24

Télécopie : 01 48 87 65 16

Mél : [agecif@club-internet.fr](mailto:agecif@club-internet.fr)

## LA BIBLIOTHÈQUE DU FILM

### lance le premier magazine en ligne du patrimoine

#### cinématographique

Baptisé *Ciné-regards*, ce magazine s'adresse aux professionnels comme au grand public et se veut un double, en ligne, des activités de la BIFI : lieu d'expression, de rencontres et d'échanges entre programmeurs, organisateurs de festival et de manifestations, cinéastes, producteurs... Il est composé de huit rubriques renouvelées tous les deux mois. A noter au sommaire du numéro 1 : la cinémathèque imaginaire de Marin Karmitz ou encore, *Parcours* sur Jean Cocteau, poète et cinéaste...

Autre volet du nouveau site internet de la BIFI, *Ciné-sources*, qui sera opérationnel fin 1999. Son objectif est d'être la base de données de référence sur le cinéma : tous les films sortis en France des origines à nos jours, seront répertoriés avec biographies, filmographies...

<http://www.bifi.fr>

Renseignements : BIFI

100 rue du Faubourg Saint-Antoine,

75012 Paris. Tél : 01.53.02.22.40

## ROMAN PASKA

« La marionnette pourrait être la forme de théâtre dominant du prochain siècle »

Charleville-Mézières... la patrie de Rimbaud peut également s'enorgueillir d'abriter la principale école française de marionnette, l'institut international de la marionnette. Quels sont ses objectifs en matière de formation ? C'est ce que nous avons voulu savoir à la veille de la 4<sup>e</sup> rencontre des enseignements artistiques qu'accueille Charleville-Mézières du 2 au 9 juillet. Rencontre avec Roman Paska, écrivain, metteur en scène et marionnettiste américain, le nouveau directeur de l'institut de la marionnette.

**Lettre d'information :** Comment êtes-vous arrivé à la tête de l'Institut ?

**Roman Paska :** Depuis longtemps, en dehors de ma vocation de marionnettiste, j'enseigne la pratique, l'histoire et la théorie du théâtre. C'est pourquoi, dès le début des années 80, à un moment très fertile dans l'histoire de la marionnette, l'expérience inédite de l'Institut m'a beaucoup intéressé en tant qu'artiste, chercheur et professeur.

**LI :** Quels sont vos projets ?

**R P :** Je suis héritier d'une structure forte, qui a plusieurs projets déjà bien avancés que j'ai l'intention de poursuivre. Cela dit, je pense que jusqu'ici l'Institut a très bien répondu à un besoin historique, qui était l'ouverture de la marionnette à un enseignement de base qui touche à tous les métiers théâtraux : voix, mouvement, jeu d'acteur etc... Mais maintenant, tout en conservant cet acquis, je



Roman Paska. *Moby Dick in Venice*. © Josef Astor

crois qu'il est temps de redécouvrir la marionnette dans ce qui fait sa spécificité gestuelle et visuelle. Autre projet : j'aimerais ouvrir l'école à un recrutement plus fréquent : non plus tous les 3 ans, mais tous les 2 ans, afin de réer un effet d'échange et d'émulation entre les promotions.

**LI :** Parlez-nous de la rencontre sur les enseignements artistiques ?

**R P :** Mise en place par mon prédécesseur Margareta Niculescu, il s'agit d'une invitation lancée à 33 écoles supérieures d'art qui représentent 19 pays, à se rencontrer et à présenter leurs travaux. Le programme de la Rencontre se compose de présentations des créations réalisées par les écoles invitées (spectacles, performances, expositions, vidéos d'ateliers, stages). Cette Rencontre souhaite être un lieu de choc entre la tradition et l'innovation.

**LI :** Quelles sont les disciplines représentées ?

**R P :** Les arts plastiques, la musique, la danse, le théâtre, le cirque, les arts multimédia... et la marionnette, bien entendu ! Une place centrale est réservée aux grandes écoles de marionnettes à travers le monde, qui sont associées à l'idée du projet depuis la création des rencontres. Comme vous pouvez vous en rendre compte, la grande idée des rencontres, c'est la pluridisciplinarité.

**LI :** Justement, l'institut de la marionnette est à l'origine d'un tel projet pluridisciplinaire ?

**R P :** L'institut international de la marionnette a pour mission principale de participer à la promotion et au développement de la marionnette. Cela dit, l'art de la marionnette a comme caractéristique d'apparaître comme un ensemble de disciplines ; il est ouvert en permanence aux autres

arts. Par ailleurs, tous les arts sont dans une situation historique très particulière où les frontières traditionnelles entre les disciplines deviennent de plus en plus floues. Ainsi, on verra dans la Rencontre des peintres pratiquer des performances, des sculpteurs faire des installations théâtrales, des créateurs de théâtre présenter des expositions.

**LI :** Quel sont les enjeux de ces rencontres ?

**R P :** L'enjeu est double : permettre à chaque école de se questionner sur la spécificité de sa pratique et en même temps enrichir cette pratique par le contact et l'échange avec d'autres disciplines. Pas dans un but d'homogénéisation des approches, donc, mais afin de faire prendre conscience à chacun deux choses : ses propres choix d'une part et l'existence d'autres expériences d'autre part. Fidèle à sa vocation de favoriser des croisements entre les arts, c'est dans une perspective de dialogue entre les différentes disciplines. En même temps, les rencontres entre enseignants et professionnels restent au cœur du projet : au cours de tables rondes thématiques, ils seront invités à présenter et confronter leur démarche, à réfléchir à de nouvelles approches et même (on l'a vu dans les rencontres précédentes) à chercher ensemble des projets de coopération.

Du 2 au 9 juillet 1999.

Contacts : Guillaume Desanges,  
01.47.05.19.27

Renseignements et réservations :  
03.24.33.72.50